



BARÈMES D'HONORAIRES MAXIMUM AU 1ER MAI 2025
TRANSACTIONS EN MANDATS SIMPLE :

PRIX	% ou FORFAIT TTC
0 à 50 000 €	10%
50 001 à 100 000€	9%
100 001 à 200 000€	8%
200 001€ à 300 000€	7%
300 001€ à 400 000€	6%
400 001€ et au-dessus	5%
Terrains	12 000€
Mandat de recherche	5%

Rémunérations à la charge du vendeur, sauf indication contraire.

BARÈMES D'HONORAIRES MAXIMUM AU 1ER MAI 2025
TRANSACTIONS EN MANDATS EXCLUSIF :

PRIX	% ou FORFAIT TTC
0 à 50 000 €	9%
50 001 à 100 000€	8%
100 001 à 200 000€	7%
200 001€ à 300 000€	6%
300 001€ à 400 000€	5%
400 001€ et au-dessus	4%
Terrains	10 000€
Mandat de recherche	4%

Rémunérations à la charge du vendeur, sauf indication contraire.

Estimations pour successions ou rachat de part : 180€ TTC

LOCATIONS :

PRESTATIONS	HONORAIRES (en zone non tendue) Propriétaires et locataires
Annonce, Réalisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	12€ TTC /m²
Réalisation état des lieux	3€ TTC/m²

Honoraires de location tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

NOVEA HABITAT- 51 avenue Louis Dequet 93290 TREMBLAY EN France-SAS NOVEA HABITAT-Capital de 1000€ - RCS 941908519 BOBIGNY - TVA FR42941908519-CPI : 93012025000000020 - CCI de Bobigny - Transactions immobilières - Non réception de fonds en Transactions